

COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS REUNION DU 22 MARS 2022

PAGE 1/6

Présents

Président : M. LEYGE Marc.

MM. BROC Jean-Claude – DA SILVA Alexandre – FARGES Claude – TREMOUILLE Serge.

Assiste

M. BESSE Franck.

Excusés

MM. CHASTANG Damien – DECHERF Damien (réunion visio LFNA).

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel (Article 190 des RG de la FFF) dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupe.

1/ APPROBATION DU PV DU 28 FEVRIER 2022

Le PV de la dernière réunion de la commission est approuvé à l'unanimité.

2/ MATCHS REMIS

La commission programme les matchs en retard.

Certains clubs ayant plusieurs matchs sans date, la commission est contrainte de programmer six rencontres Seniors au mercredi 06 avril 2022.

Le tableau complet sera transmis aux clubs concernés.

3/ FORFAITS

Départemental 1

Match 23691022 - Forfait CA EGLETONS, le club sera débité de la somme de 30€.

Départemental 3

Match 23691497 – Forfait A ESTIVAUX/ST PARDOUX, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 23691506 - Forfait AS BEYNAT 2, le club sera débité de la somme de 30€.

Départemental 4

Match 23691892 – Forfait O LARCHE/LA FEUILLADE 3, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 23691895 - Forfait ENTENTE SR3V 3, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 23692028 – Forfait E BARRAGES XAINTRIE 2, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 23692165 - Forfait US ST CLEMENT 3, le club sera débité de la somme de 30€.

Féminines Séniores

Match 24204353 - Forfait AS BEYNAT, le club sera débité de la somme de 30€.

......



COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS REUNION DU 22 MARS 2022

PAGE 2/6

U13

Match 24392129 - Forfait ENTENTE DES VERGERS 2, le club sera débité de la somme de 30€.

U14F/U17F

Match 24289007 – Forfait FC CORNIL/STE FORTUNADE, le club sera débité de la somme de 12€. Match 24289022 – Forfait FC CORNIL/STE FORTUNADE, le club sera débité de la somme de 12€.

U11F/U13F

Match 24289072 – Forfait LIMOGES FOOTBALL, le club sera débité de la somme de 12€. Match 24289169 – Forfait ENTENTE DES VERGERS, le club sera débité de la somme de 12€.

Coupe de la Corrèze

Match 24475184 – Forfait AS ST VIANCE, le club sera débité de la somme de 30€.

Coupe Maurice Leblanc

Match 24475212 – Forfait CA BRIGNAC, le club sera débité de la somme de 30€. Match 24475213 – Forfait APCS BRIVE MAHORAIS, le club sera débité de la somme de 30€.

Challenge Futsal Seniors

Match 24439929 - Forfait ENTENTE DES VERGERS, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 24439933 – Forfait FC FAVARS/ST MEXANT, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 24439935 - Forfait APCS BRIVE MAHORAIS, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 24439937 - Forfait FC FAVARS/ST MEXANT, le club sera débité de la somme de 30€.

4/ FORFAITS GENERAUX

U14F/U17F Poule C

Suite au 3^{ème} forfait du FC CORNIL/STE FORTUNADE en date du 19/03/2022, cette équipe est déclarée Forfait Général.

5/ ABSENCE MATCH SANS AVERTIR

Challenge Futsal Seniors

Match 24439933 du 02/03/2022 – L'équipe du FC FAVARS/ST MEXANT ne s'est pas déplacée à Varetz, sans informer le District. La commission applique les frais prévus dans les tarifs généraux du District de Football de la Corrèze, le club sera débité de la somme de 100€.

De plus, sur la même rencontre, les frais de l'arbitre officiel seront imputés au compte du club.

Challenge Futsal Seniors

Match 24439935 du 09/03/2022 – L'équipe de l'APCS BRIVE MAHORAIS ne s'est pas déplacée à Marcillac, sans informer le District. La commission applique les frais prévus dans les tarifs généraux du District de Football de la Corrèze, le club sera débité de la somme de 100€.

De plus, sur la même rencontre, les frais de l'arbitre officiel seront imputés au compte du club.



COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS REUNION DU 22 MARS 2022

PAGE 3/6

Challenge Futsal Seniors

Match 24439937 du 09/03/2022 – L'équipe du FC FAVARS/ST MEXANT ne s'est pas déplacée à Varetz, sans informer le District. La commission applique les frais prévus dans les tarifs généraux du District de Football de la Corrèze, le club sera débité de la somme de 100€.

De plus, sur la même rencontre, les frais de l'arbitre officiel seront imputés au compte du club.

6/ FEUILLES DE MATCH NON-INFORMATISEES

U17

Match 24389398 – ES NONARDS/ALTILLAC sera débité de la somme de 25€.

Match 24389424 - ASPO BRIVE sera débité de la somme de 25€.

Match 24389426 - CA BRIGNAC sera débité de la somme de 25€.

U15

Match 24375923 - ASV MALEMORT sera débité de la somme de 25€.

Match 24375928 - FC CORNIL/STE FORTUNADE sera débité de la somme de 25€.

Match 24375959 – AS MARCILLAC/CLERGOUX sera débité de la somme de 25€.

Match 24375962 – AS ST PANTALEON sera débité de la somme de 25€.

Match 24375994 – AS MEYSSAC sera débité de la somme de 25€.

U13

Match 24392102 - CA EGLETONS sera débité de la somme de 25€.

Match 24392107 - ESA BRIVE sera débité de la somme de 25€.

Match 24392110 - CA MEYMAC sera débité de la somme de 25€.

Match 24392286 – ES NONARDS/ALTILLAC sera débité de la somme de 25€.

Match 24392290 – US DONZENAC sera débité de la somme de 25€.

Match 24392291 – AS ST PANTALEON sera débité de la somme de 25€.

U14F/U17F

Match 24288992 - ES GUERET sera débité de la somme de 25€.

Match 24289013 – ES LIGINIAC sera débité de la somme de 25€.

7/ FEUILLE DE MATCH HORS-DÉLAI

Départemental 3

Match 23691626 - FC COSNAC sera débité de la somme de 25€.

Féminines Séniores

Match 24204325 - AS BEYNAT sera débité de la somme de 25€.

Match 24204409 - ES USSEL sera débité de la somme de 25€.



COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS REUNION DU 22 MARS 2022

PAGE 4/6

8/ DEMANDES DE MODIFICATION

Départemental 4

Match 23691899 – Modification de terrain hors-délai, ENTENTE SR3V sera débité de la somme de 5€.

Féminines Séniores

Match 24204354 - Modification d'horaire hors-délai, SS STE FEREOLE sera débité de la somme de 5€.

U17

Match 24389428 – Modification de terrain hors-délai, CA MEYMAC sera débité de la somme de 5€.

U15

Match 24375923 – Modification d'horaire hors-délai, ASV MALEMORT sera débité de la somme de 5€.

Match 24375959 - Modification de terrain hors-délai, JS VEZERE ARDOISE sera débité de la somme de 5€.

Match 24375963 – Modification d'horaire hors-délai, CA BRIGNAC sera débité de la somme de 5€.

Match 24375964 – Modification de date, JS VEZERE ARDOISE sera débité de la somme de 15€.

Match 24375970 – Modification d'horaire hors-délai, JS VEZERE ARDOISE sera débité de la somme de 5€.

Match 24375989 – Modification de date, AS BEYNAT sera débité de la somme de 15€.

Match 24375993 – Modification de date, AS BEYNAT sera débité de la somme de 15€.

U13

Match 24392283 – Modification d'horaire hors-délai, TULLE FOOT CORREZE sera débité de la somme de 5€.

Match 24392286 – Modification de terrain hors-délai, ES NONARDS/ALTILLAC sera débité de la somme de 5€.

Match 24392287 – Modification de terrain hors-délai, ENTENTE DES VERGERS sera débité de la somme de 5€.

Match 24392291 – Modification d'horaire hors-délai, TULLE FOOT CORREZE sera débité de la somme de 5€.

U14F/U17F

Match 24288953 – Modification de date, FC COSNAC sera débité de la somme de 15€.

Match 24288984 – Modification de date, AS ST PANTALEON sera débité de la somme de 15€.

Match 24288992 - Modification d'horaire hors-délai, ES GUERET sera débité de la somme de 5€.

U11F/U13F

Match 24289162 - Modification de date, ASPO BRIVE sera débité de la somme de 15€.

Coupe Maurice Leblanc

Match 24475206 - Modification d'horaire hors-délai, AS USSEL TURCS sera débité de la somme de 5€.

9/ MATCH REPORTES POUR COVID

Cas Covid CA Brignac - Match D3 Poule B du 05/03/2022

Compte-tenu des éléments indiqués par le CA Brignac par mail du samedi 05/03/2022 à 12h05, la commission avait, dans un premier temps, informé du report de la rencontre. Après rappel, les éléments relatifs au premier mail n'ont finalement pu être fournis par le club.

Par conséquent, la commission donne match perdu par pénalité 0-3, -1 point au CA Brignac pour en porter le bénéfice au FC Argentat pour non-respect du protocole Covid en place.



COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS REUNION DU 22 MARS 2022

PAGE 5/6

Cas Covid US St Clément 3 – Match D4 Poule C du 13/03/2022

Compte-tenu des éléments justificatifs envoyés trop tardivement par l'US St Clément, soit après la date de la rencontre, la commission donne match perdu par pénalité 0-3, -1 point à l'US St Clément pour en porter le bénéfice au FC St Angel pour non-respect du protocole Covid en place.

10/ DIVERS

Coupes départementales

Les prochains tirages au sort des coupes départementales Seniors, Féminines et Jeunes sont programmés au mardi 05/04/2022 chez le Partenaire Garage Ford Parot à Brive.

Les clubs encore en lice seront invités à y assister et le tirage sera diffusé en direct sur la page Facebook de District de Football de la Corrèze.

Départemental 1 – Saison 2022/2023

La Commission fait un rappel de son procès-verbal du 06/07/2019 relatif au passage de 2 poules à une poule. Bien que retardée de deux saisons en raison des évènements sanitaires, les décisions sont toujours d'actualité :

- 1- Une poule unique de 14 équipes en D1 pour la saison 2022/2023 et une poule de 12 équipes pour la saison 2023/2024 ;
- 2- En fin de saisons 2021/2022 et 2022/2023, priorité au repêchage;
- 3- Pour la saison 2022/2023, possibilité d'adapter le calendrier général en utilisant éventuellement les dates de coupes.

De même, le tableau des matchs de classement aller/retour en fin de saison 2021/2022 est toujours valable, il est mis à jour.

DEUXIEME PHASE: matchs de classement aller/retour

SUIVANT CLASSEMENT PREMIERE PHASE

		DEPARTEMENTAL 1
Premier poule A	Premier poule B	ACCESSION en R3 - TITRE DE CHAMPION DE D1 (1)
Deuxième poule A	Deuxième poule B	CLASSEMENT 3ème 4ème
Troisième poule A	Troisième poule B	CLASSEMENT 5ème 6ème
Quatrième poule A	Quatrième poule B	CLASSEMENT 7ème (maintien assuré) 8ème (rétrogradation éventuelle) (2)
Cinquième poule A	Cinquième poule B	CLASSEMENT 9ème 10ème (rétrogradation éventuelle) (2)
Sixième poule A	Sixième poule B	CLASSEMENT 11ème 12ème (rétrogradation éventuelle) (2)
Septième poule A	Septième poule B	CLASSEMENT 13ème (rétrogradation éventuelle) (2) 14ème (rétrogradation)
Huitième poule A	Huitième poule B	CLASSEMENT 15ème 16ème (rétrogradation)
Neuvième poule A	Neuvième poule B	CLASSEMENT 17ème 18ème (rétrogradation)
Dixième poule A	Dixième poule B	CLASSEMENT 19ème 20ème (rétrogradation)

1) Même si une ou les deux équipes ne peuvent accéder, le classement des matchs aller et retour de la phase finale déterminera le titre de champion.

Si toutefois aucune des deux équipes ne peuvent accéder le classement des deuxièmes donnera l'accédant, etc...

Un seul accédant en R3.

05 55 17 74 00 / DISTRICT@FOOT19.FFF.FR



COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS REUNION DU 22 MARS 2022

PAGE 6/6

2) Les classements des quatrièmes, cinquièmes, sixièmes et septièmes détermineront les éventuelles rétrogradations en D2.

Ceci suivant le tableau des accessions et rétrogradations fin de saison 2021/2022.

Les rencontres de classement de la deuxième phase seront programmées comme suit : l'équipe qui aura le meilleur classement en première phase en appliquant l'article 14 des RG de la LFNA se déplacera lors de la première rencontre (match aller) de la deuxième phase.

En cas d'égalité à l'issue des deux rencontres, l'arbitre du deuxième match (match retour) passera directement à l'épreuve des tirs au but (pas de prolongation).

Les dates retenues pour les rencontres de classement : matchs aller le 01/05/2022 ; matchs retour le 15/05/2022.

L'Agent de Développement Franck BESSE Le Président de la commission *Marc LEYGE*